

**Réponses aux Questions Diverses préalables
au CST de la DEVE en formation spécialisée
du 10 octobre 2023**

Les questions sont présentées dans leur ordre d'arrivée.

QUESTIONS DU SYNDICAT CFTC

Nos délégués nous ont signalé de gros problèmes de crack dans l'air de jeux du jardin YLMAZ GUNEY Impasse Bonne Nouvelle 75010 Paris. Les dealers cachent de la drogue dans la maison de l'air de jeux. Les riverains demandent le retrait de ce jeu.

L'information a été portée sur le cahier hygiène et sécurité par les agents et la division est au courant de cette problématique. Que pense faire la direction ?

Les agents du secteur demandent à bénéficier de la NBI du fait des risques encourus dans cette zone de Paris.

Réponse du SEJ/SRH

La configuration du jardin et les nombreuses incivilités sont suivies depuis très longtemps, en lien avec notre chef d'atelier. Nous agissons avec nos partenaires de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP).

Depuis la rentrée, nous demandons un passage des cadres de permanence de la Division chaque week-end sur le jardin. Nous avons également interpellé la Police Municipale, l'Unité d'Assistance aux Sans Abris (UASA), la Mission d'Urgences Sociale de la Mairie de Paris (MUS) et la Mairie du 10^e arrondissement le 23 août, pour des interventions conjointes sur ce site, comme pour d'autres sites du 10^{ème} arrondissement (Villemin, Récollet, Cavaillé Coll, Lemaitre). L'UASA nous indique un suivi des personnes connues du service et la Division territoriale 10 de la DPMP réalise des passages.

Les retours sur les interventions sont variables, par exemple :

- Le 22/08 : signalement de la brigade B10 de toxicomanes avec intervention de la police municipale et retour de l'UASA ;
- le 17/09 : Rien à signaler après deux visites du Technicien des Services Opérationnels ;
- Le 24/09 : appel de la Salle de Commandement Opérationnel de Paris, « SCOP » pour intervention de la police municipale sur le jardin avec présence de toxicomanes à 10h.

Par ailleurs, nous avons fait un signalement à la Cellule de Veille sociale à la Mairie d'arrondissement le 25 septembre, afin de coordonner les actions des maraudes

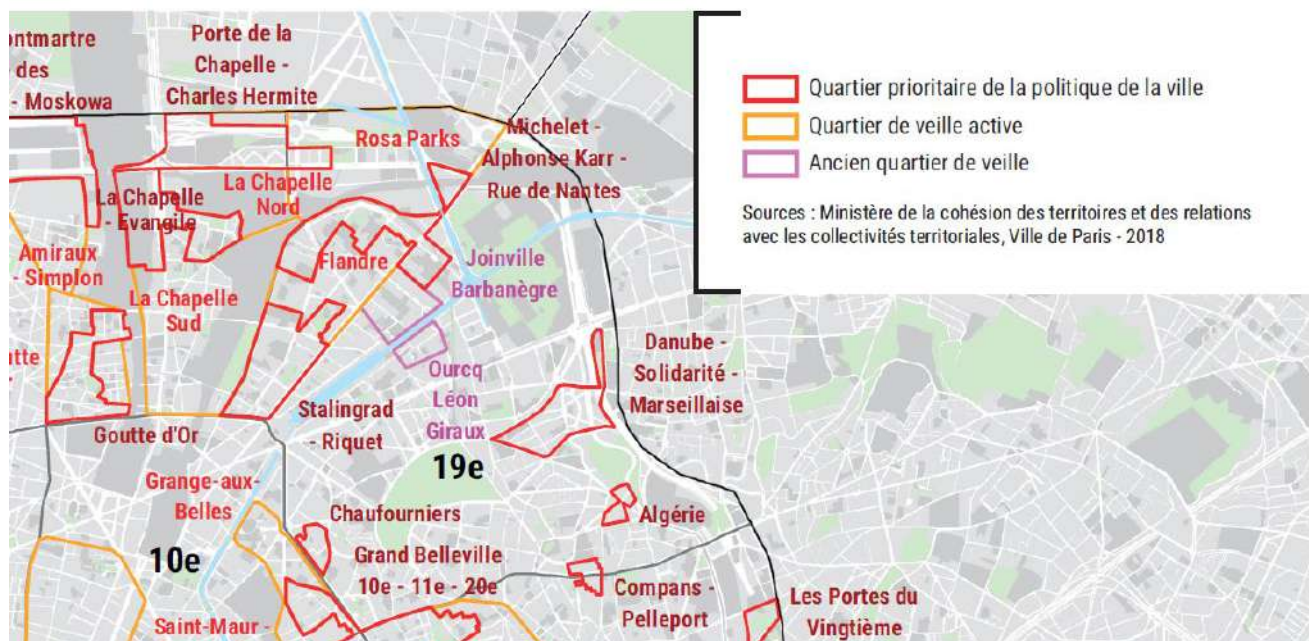
spécifiques pour les toxicomanes. Le même jour, la division a fait un signalement à la mairie d'arrondissement en présence de la Police Nationale pour des actions supplémentaires, ce que la police nationale a validé. Pour les 02 et 03 octobre, aucune difficulté n'a été remontée. Nous espérons que les nombreuses actions mises en place portent leurs fruits.

S'agissant du jeu lui-même, il est compliqué de supprimer tous les jeux susceptibles d'offrir des lieux de cache. Cela ne ferait sans doute que déplacer le problème, les possibilités de caches ne manquant pas dans un jardin. Nous allons regarder toutefois si un aménagement technique sur le jeu ne pourrait pas limiter le phénomène, car il est particulièrement choquant qu'un jeu utilisé par des enfants puisse être le réceptacle de matériels liés à la prise de drogue et de leurs déchets. La solution principale reste toutefois d'agir sur la configuration, grâce aux actions précitées.

Concernant la demande d'octroi de la NBI liée à l'exercice de missions à titre principal en zone dite QPPV (quartier prioritaire de la politique de la ville), il est nécessaire pour y prétendre d'exercer ses fonctions sur plus de 50 % de son temps de travail dans un tel quartier, ou, à défaut, être, sur plus de 50 % de son temps de travail au contact direct de populations résidant majoritairement dans de tels quartiers (il est précisé que cette condition concerne principalement les services accueillant du public) et être en mesure de le démontrer avec des indicateurs de fréquentation précis et chiffrés.

La dernière actualisation des zones QPPV ainsi que la carte des ateliers du SEJ, ont été joints en annexes des réponses aux questions diverses préalables du CST du 22 juin 2023. Une reproduction partielle de cette cartographie montre que le 10^{ème} arrondissement ne comporte que des quartiers de « veille active », et aucun quartier classé QPPV ouvrant droit au versement de cette indemnité.

La Ville n'a pas la compétence d'actualiser cette cartographie, qui relève de l'autorité de l'Etat.



QUESTIONS DU SYNDICAT CGT

1- Nous voudrions savoir quand notre direction sera capable de mettre en place le plan grande chaleur lors des journées ponctuelles?

Réponse du SRH

Dans le cadre du dispositif ORSEC de gestion sanitaire des vagues de chaleur, chaque année, du 1er juin au 15 septembre, à l’occasion de la veille saisonnière (vigilance verte – niveau 1), une note de direction rédigée par le BPRP est adressée à tous les services pour accompagner les consignes métier à mettre en œuvre en cas de déclenchement de l’avertissement chaleur (vigilance jaune – niveau 2).

Ce n’est qu’en cas d’alerte canicule (vigilance orange – niveau 3) que la DEVE met en œuvre la journée continue en plus de l’application de toutes les consignes métier. Ce seuil est atteint lorsque les températures moyennes dépassent 31°C la journée durant 3 jours, et qu’elles sont séparées par deux nuits à plus de 21°C (déclenchement à 2°C de moins pour les arboristes-élagueurs en intramuros). Les températures relevées par Météo France servent de référence.

En pratique, la DEVE est actuellement la seule direction à mettre en œuvre la journée continue dans ce cadre. La réflexion devra se poursuivre pour identifier à terme des cycles de travail à la fois protecteurs pour les agents sur ces périodes et respectueux des durées annuelles de travail.

Il convient de noter que la commission climat du CST de la DEVE s’est réunie en juin dernier pour travailler sur ce sujet. La DEVE a également participé au comité de suivi organisé par le Secrétariat Général courant septembre sur le thème « fortes chaleurs au travail ».

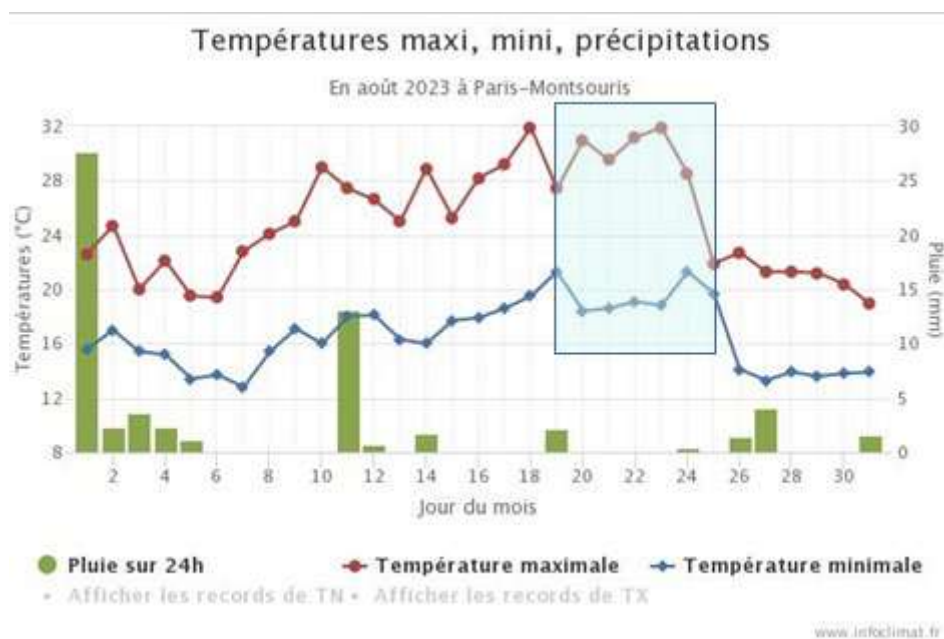
2- Nous voudrions savoir pourquoi le plan canicule est déclenché toujours tardivement et met les agents dans une grande souffrance à la chaleur?

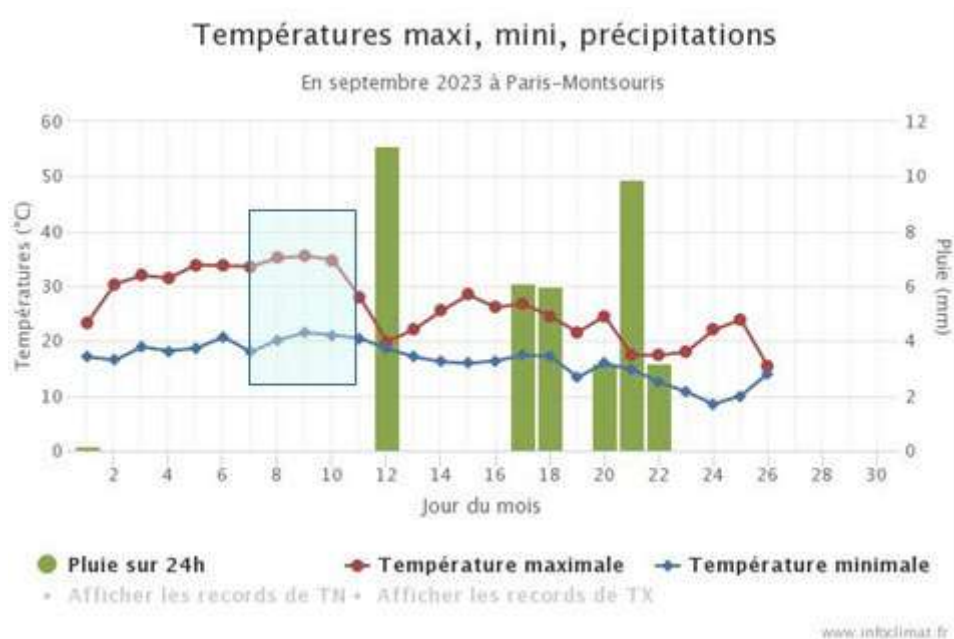
Réponse du SRH

Les différents niveaux de déclenchement sont toujours activés en anticipation des épisodes de fortes chaleurs, grâce à la cellule de crise du Secrétariat Général. Les consignes métier ont été établies pour limiter l'impact des fortes chaleurs sur l'organisme des agents.

Après la première commission climat du 12/06/23, une autre session pourra être planifiée au cours de l'hiver pour anticiper l'été 2024.

Pour objectiver les modalités des derniers déclenchements, les courbes ci-dessous indiquent que la journée continue a été activée en août alors que la Préfecture IdF n'avait pas dépassé le niveau 2. En septembre, la Préfecture avait bien indiqué que le niveau 3 était atteint du 7 (16h) au 11 septembre (6h), et la DEVE a fait le choix de la mise en œuvre de la journée continue deux jours de plus (journées du 7 et du 11 incluses).





3- Nous voudrions connaître le résultat sur les serviettes rafraîchissantes par apport aux gourdes isotherme que vous avait demandé la CGT?

Réponse du SRH

Un questionnaire sera diffusé sur les serviettes rafraîchissantes présentées en commission climat et distribuées aux agents de la DEVE, et vous serez destinataires de la synthèse des avis recueillis.

Aucune gourde n'a été distribuée au motif que des sacoches isothermes le sont déjà. Ces sacoches ont évolué en 2023 et des modèles plus résistants sont désormais proposés et distribués aux nouveaux agents et en remplacement de celles usées.

4- Nous voudrions savoir pourquoi les permanences de printemps les agents sont à 3 et les permanences d'automne les agents sont 2. Faut-il y voir encore une économie de budget alors que la fréquentation reste toujours importante ?

Réponse du SEJ

Cette organisation, qui consiste à augmenter le nombre d'agents pour les permanences le week end pendant la belle saison, existe depuis de nombreuses années. Dès les premiers jours du printemps lorsque la météo est clémente, la fréquentation des espaces verts est particulièrement importante et les interventions de nettoyage doivent être renforcées. C'est moins vrai de la période s'étendant du début octobre aux fêtes de Noël. Il y a toujours la possibilité de renforcer ponctuellement les équipes avec des agents volontaires sur des week end

où l'on anticipe une forte fréquentation, en fonction des prévisions météorologiques notamment.

5- Concernant les fossoyeurs et la silice de cristalline on nous avait dit à un CST que tous les fossoyeurs seraient vus au plus tard fin juin 2023, à ce jour 3 fossoyeurs dont moi-même ont été oubliés. Faut attendre que la maladie se déclare ou pire encore pour ne plus être dans le quotas?

Réponse du SRH

Durant plusieurs mois, le SMP a réservé des créneaux spécifiques pour recevoir les fossoyeurs dans le cadre de la surveillance liée à l'exposition à la silice cristalline.

Tous les fossoyeurs en activité ont été identifiés via le SMP et le SCIM, mais il est possible que des agents n'aient pas encore été vus, notamment des fossoyeurs ayant quitté le SCIM ou même la DEVE, situations auxquelles nous devons accorder la plus grande vigilance.

Interrogé par le SRH, le SMP précise cependant que ces 3 agents ont reçu au moins deux propositions de visites et étaient absents. Convoqués le 5 octobre dernier, ces 3 fossoyeurs qui n'avaient pas eu de visites pour « rattraper » ont donc bloqué inutilement des créneaux. Aucun ne s'est présenté et l'absence n'a pas été excusée pour l'un d'entre eux, les deux autres étant en arrêt de travail.

En dehors de ces 3 agents parfaitement identifiés, il reste 2 agents en arrêts très prolongés que le SMP n'a pas pu voir.

Enfin, le SMP précise que les visites « silice » peuvent être organisées au cours de la visite médicale périodique ou en visite à la demande de l'agent.

6- Un individu dangereux dans le 14ème nord, secteur Achille Duchesne et le secteur Plumier dont notre directrice a fait connaissance avec le fessier de cette personne il y a peu temps lors de sa visite. Cette personne a été vue le 2 octobre 2023 dans une tenue inappropriée le sexe apparent, à la vue des agents, du public et des enfants. Les agents de la ville ont interpellé la P.M. qui surveillait justement le nettoyage de la DPE, que cette même personne avait mis dans un état pitoyable. Après avoir signalé le comportement de l'individu l'agent de la P.M. C'est caché derrière un conteneur à attendus que cette individu passé à proximité pour juste mettre un coup de sifflet et lui dire « il faut vous rhabillez ». Évidemment le même individu à continuer sa route sans être inquiété. Cette même qui prends continuellement des ordures des encombrants et les jettent dans les massifs et détruit le travail fait par les agents. Cette personne est très agressive envers le public, nous vous demandons convenir rapidement pour le bon service ainsi qu'à la protection du public.

Réponse du SEJ

Cette situation a fait l'objet de signalements auprès de la DPMP et de la Police Nationale via la Mairie d'arrondissement, puisqu'au-delà des nuisances induites pour les agents présents sur ce site, la présence de cet individu et ses agissements constituent également un trouble à l'ordre public. Ces signalements n'ont pour l'instant pas permis de déclencher la mise en œuvre d'un processus permettant son éloignement. Cette personne souffre manifestement de troubles psychiatriques et doit être prise en charge par un établissement adapté. Dans l'attente, des opérations de nettoyage régulières sont entreprises, la dernière s'est déroulée lundi 2 octobre, et des aménagements végétaux sont réalisés pour minimiser l'impact des dépôts de détritrus dans le jardin et faciliter l'intervention des personnels

7- Concernant les bourses de mutation qui à ce jour ne sont pas en ligne, notre syndicat voudrais savoir quand cela va se faire, car beaucoup d'agents attendent dans certains cas dans une grande souffrance de rester dans l'atelier actuel cela reste une pression supplémentaire et une souffrance au travail ?

Réponse du SRH

Le calendrier des bourses de mutation des ATJ et des ATEE est en cours d'élaboration et doit encore être validé par les services d'exploitation.

La prévision actuelle prévoit comme chaque année :

- pour les ATJ : un premier tour sur fin octobre/mi-novembre ; second tour courant décembre en vue d'une affectation début février 2024 ;
- pour les ATEE : un premier tour de mi-novembre à début décembre, le second tour courant janvier pour une affectation début mars 2024.

Ce calendrier une fois finalisé, sera diffusé à l'ensemble des agents concernés, comme chaque année.

8- Nous sommes convaincus de l'importance du D.U. nous voudrions savoir quand sera mis en place dans son intégralité avec l'accessibilité du document aux membres du F3SCT. Car il est bas solide du travail pour tous les membres du F3SCT ?

Réponse du SRH

Comme indiqué au programme de prévention, l'ensemble des évaluations des risques professionnels menées à la DEVE est désormais consultable sous un même document. Bien que l'ensemble des lignes n'ait pas encore fait l'objet d'une actualisation (travail en cours par le BPRP), cette nouvelle version et une information sur le travail en cours sera présentée aux organisations syndicales dans le cadre d'une commission « conditions de travail ».

Nous souhaitons ensuite rendre ce tableau accessible en PDF sur l'Intraparis, puis l'actualiser annuellement.

9- Après une intervention sur des systèmes de ventilation dans les locaux sociaux, comment peut-on connaître les taux autorisés et vérifier le taux constaté après les travaux. Nous voudrions avoir les résultats au F3SCT après les travaux!

Réponse du SRH/SPL

Deux commissions « visites des locaux sociaux et techniques » sont planifiées chaque année et l'état d'avancement du plan ventilation y est abordé.

Après chaque mise aux normes, la DCPA fait passer un bureau de contrôle qui remet un rapport sur les débits théoriques et les débits mesurés. Ces rapports seront communiqués en commissions « visites des locaux sociaux et techniques ».

Enfin, si besoin, le BPRP de la DEVE dispose toujours de capteurs de CO2 pour vérifier l'efficacité de la ventilation en milieu occupé.

Un point sur le plan ventilation est d'ailleurs effectué ce jour en séance.

10- Quand serait-il possible d'avoir une visite des membres de l'administration ainsi que les membres du F3SCT aux ateliers du S.P.L. de la brasserie à Vincennes, pour les conditions de travail dans les ateliers après de multiples demandes de la part des agents sur le registre hygiène et sécurité de ces ateliers?

Réponse du SRH/ SPL

Dans le cadre des commissions « visites des locaux sociaux et techniques », la DEVE avait proposé la visite de quatre sites de la DEVE chaque année.

Lors de la dernière commission sur le sujet, plusieurs visites avaient été proposées, notamment dans les cimetières. Concernant les demandes exprimées sur l'atelier Vincennes, une réunion spécifique avec les agents de l'atelier a eu lieu le 28/06 en présence de M. BENDAIRA, et ce site pourrait naturellement être inscrit au programme à venir de la commission.

QUESTIONS DU SYNDICAT UNSA

1- Suite à des demandes répétées de l'encadrement, et un signalement sur le cahier hygiène et sécurité, concernant l'absence d'éclairage sur l'arrière du bâtiment des locaux sociaux de la pépinière de Longchamp rendant la zone dangereuse pour les agents qui l'emprunte, l'UNSA demande l'installation rapide d'un éclairage à cet endroit, afin d'éviter tout accident de service.

Réponse du STVA

La demande de pose d'un spot lumineux a fait l'objet d'une demande d'intervention auprès de la DCPA le 5 octobre 2023.

2- Suite aux évaluations annuelles, des agents se sont vu refuser d'emblée leurs vœux de formation pour 2024 par leur N+1 en raison des JO de Paris 2024. L'UNSA trouve anormal de priver des agents de formations continues sous prétextes d'évènementiels.

Réponse du SRH

Aucune consigne en ce sens n'a été donnée par le Bureau de la formation de la DRH ou celui de la DEVE. Les représentants du personnel sont invités à faire remonter au SRH les agents s'étant vus refuser leur demande de formation.

Un point complet sur la préparation des JOP sera présenté au prochain CST de la DEVE.

3- Une agression s'est produite au père Lachaise et celle-ci n'a pu être remontée faute de présence du cahier hygiène et sécurité. L'UNSA s'interroge de cette absence.

Réponse du SCIM

Il est exact que le cahier hygiène et sécurité n'était pas disponible au moment où la remontée d'information était nécessaire. Il s'agit d'une omission qui a été corrigée. Le cahier est désormais bien accessible. Les faits ont donc été consignés dans un rapport de l'agent au conservateur.

4- Des ATEE du SCIM ont été interrogés pour utiliser à l'avenir des tronçonneuses. Quelles formations vont-ils suivre avant d'utiliser ces outils dangereux, et sur quelles missions ?

Réponse du BPRP

Depuis l'arrêt des produits phytosanitaires, les ATEE des cimetières sont effectivement amenés à couper des rejets qui peuvent présenter de gros diamètres. Le sécateur de force ne semble pas toujours suffisant selon la section des rejets. Chaque conservation a donc été dotée de 2 sécateurs électriques permettant, a priori, aux ATEE de couper des rejets de grosse section.

Par la suite, nous avons constaté que ces sécateurs électriques étaient peu utilisés à la DEVE. Le retour d'expérience a donc été très limité. Il est alors apparu nécessaire d'acheter quelques exemplaires de gants spéciaux avant de pouvoir avancer sur une saisine de la DT cimetière concernant ce sujet.

La problématique de la coupe des rejets par les ATEE des cimetières ne peut pas se traiter par le seul prisme de l'outil et de la formation mais il faut prendre en compte l'ensemble de l'activité, et nécessite donc une étude transverse auprès des différents services de la DEVE (la question peut aussi se poser au SEJ).

En effet, au-delà de la question des rejets, il est indispensable de s'intéresser à l'activité des ATEE. Cela amènera notamment à prendre en considération l'activité du SAB dans les cimetières et notamment les missions auxquelles il ne peut plus répondre (bois mort...). Il est également nécessaire d'intégrer les prestataires car le SAB n'intervient plus dans les cimetières extra-muros mais fait appel à des entreprises privées.

Par ailleurs, comme indiqué plus haut, il nous semblerait pertinent de ne pas se cantonner aux seuls ATEE des cimetières mais de prendre également en compte les ATEE du SEJ.

La démarche qui s'ouvre va donc s'inscrire dans un cadre interservices et devra aborder les thèmes du transfert de tâches, des activités, des organisations, du développement des compétences, des effectifs, des conditions de travail, de la formation, du maintien dans l'emploi ...

Dans un premier temps, il sera indispensable d'analyser cette demande en détail, de proposer la démarche à entreprendre et de définir le temps nécessaire de travail. Puis cette intervention devra être inscrite au programme de prévention 2024.

5- L'UNSA demande que la formation « démontage avec rétention » soit remise le plus vite possible dans le catalogue des formations de bûcheron-élagueur, puisque cette formation reste indispensable pour travailler en sécurité à la ville de Paris. L'UNSA précise que cette tâche est celle qui comporte le plus de risques mortels dans son exécution.

Réponse SAB/SRH

La DEVE réaffirme son investissement auprès des arboristes-élagueurs sur le volet formation. L'offre de formation spécifique à ce métier a ainsi été formalisée dès la campagne d'évaluation 2022. La formation au démontage avec rétention est bien

inscrite au plan de formation pour 2024. Les ateliers de bûcherons élagueurs seront sollicités pour communiquer les noms des agents à former.

6- L'UNSA a souvent interrogé la DEVE sur le manque de présence des agents dans les salons et colloques ayant pour sujet les espaces verts et l'environnement, comme c'était le cas par le passé. Une fois de plus, l'UNSA déplore le manque de communication sur le « colloque patrimoine végétal, patrimoine capital » des 14 et 15 septembre derniers.

Réponse SAB/STVA/SCA

Concernant le colloque visé par la question, il s'agit du colloque « Patrimoine Végétal, Patrimoine Capital » organisé par le Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées, avec un appui important de la Ville. Le colloque était payant pour les participants extérieurs à la ville, et la DEVE a pu bénéficier d'un volume d'invitations en lien avec le volume d'inscrit « CCVS » et la jauge des salles (Espace Reuilly 300 places ou Chesnaie du Roy 300 places).

La DEVE a publié un « *Écho-DEVE | Deux jours pour échanger sur le patrimoine végétal* » le 25 Juillet dernier à l'adresse de tous les agents DEVE équipés d'une adresse de messagerie, pour présenter le programme et les enjeux de ce colloque avec le message suivant :

« Comment valoriser et protéger le patrimoine végétal ? Comment le transmettre ? Le faire reconnaître ? Que vous soyez botaniste, arboriste, jardinier ou paysagiste au sein de la DEVE, vous êtes forcément sensible à ces questions, aux problèmes qu'elles soulèvent et aux réponses qu'on peut y apporter.

Les jeudi 14 et vendredi 15 septembre, se dérouleront les universités du Conservatoire des collections végétales spécialisées. Cet évènement auquel participe le Jardin botanique de Paris, vous proposera d'assister à une série de conférences et échanges ainsi qu'à deux visites des collections botaniques, au Parc Floral (jeudi 14), puis aux Serres d'Auteuil (vendredi 15).

Vous souhaitez échanger avec des intervenants venus des quatre coins de France et d'Europe ?

Vous pouvez participer à ces rencontres sur votre temps de travail, sous réserve des nécessités de service ».

L'Écho DEVE comportait également le lien pour l'inscription.

80 inscriptions ont été enregistrées par la division du Jardin Botanique et des Collections, via un formulaire d'inscription.

Les services DEVE inscrits : SAB, SEJ, SCIM, STVA, SPA, AEU,

Environ 70 agents de la DEVE et de l'École Du Breuil étaient présents à tout ou partie du colloque.



Plus largement, la participation des agents de la direction à des salons ou colloques est encouragée dès lors que le sujet est en lien avec leur métier. Ils bénéficient à ce titre d'une autorisation d'absence pour y prendre part sur le temps de travail (code absence Chronotime 7MD « missions, déplacements ») avec la seule réserve de la nécessité de service.

Afin d'améliorer la publicité sur ces opportunités, les organisations syndicales sont invitées à relayer la communication de la DEVE, dans la mesure où certains agents restent en difficulté quant à l'utilisation de leur boîte mail.

7- Après relecture du plan prévention présentée le 25 mai 2023, tous les ateliers devaient être pourvus d'accès intranet mais certains sont encore sans réseau. À quand un déploiement à la hauteur de vos annonces ?

Réponse du SPL

Un état des lieux partiel des raccordements au réseau Très Haut Débit Ville des sites de la DEVE avait été réalisé lors de la préparation des élections professionnelles à l'automne dernier. Le SRH avait alors obtenu de la DSIN que les sites de Bagneux, Pantin, Thiais et Rungis soient raccordés au réseau très haut débit (THD) sécurisé de la Ville via un opérateur externe afin que les postes informatiques soient parfaitement connectés et sécurisés par le réseau de la Ville de Paris.

Le SPL va vérifier que ce raccordement est toujours pérenne sur ces sites. Par ailleurs, il engagera un recensement plus complet, avec un maillage plus fin, des sites qui ne seraient pas encore raccordés. Dans cette attente, les représentants du personnel peuvent signaler certains sites à traiter en priorité autant que possible.

8- Le 20 septembre 2023, l'UNSA faisait suivre un signalement d'agents de la DEVE au BPRP alertant de la présence d'une bactérie dangereuse (cyanobactérie) sur le lac de Saint Mandé dans le bois de Vincennes et l'absence de communication envers les agents. L'UNSA voudrait savoir quelles dispositions le BPRP va mettre en place pour protéger ses agents et le public.

Réponse du SAB/SRH

Les analyses menées sur l'eau du lac de Saint Mandé lors de l'épisode de chaleur de début septembre ont montré la présence de cyanobactérie et l'absence de toxines nocives pour la santé. Ces cyanobactéries dans l'eau non potable du lac ne posent pas de problème vis-à-vis des usagers, dans la mesure où le lac est interdit à la baignade. S'agissant de la protection des agents de la DEVE, les mesures de précautions habituelles ont été prises concernant l'eau non potable. Le port des EPI reste le meilleur moyen de protéger les agents des contacts cutanés directs ou indirects avec la bactérie. Le docteur CLODORÉ, interrogée sur le risque de présence de cyanobactéries lors des opérations de curage, a confirmé que les mesures de prévention établies étaient suffisantes.

Deux procédures et consignes de travaux en milieu humide et marres sont disponibles sur IntraParis :

https://intraparis.deve.mdp/DEVE/jsp/site/Portal.jsp?page_id=2171.

Elles concernent l'entretien journalier / faucardage et le curage mécanisé, et peuvent être à nouveau co-présentées en atelier par l'encadrement / le SMP / le BPRP si les agents le souhaitent.

9- L'UNSA est souvent questionné par les agents de la DEVE sur le manque de formation des « maitres de stage ». L'UNSA rappelle qu'un bon professionnel ne fait pas forcément un bon pédagogue et beaucoup d'agents ne se sentent pas légitime à être maitre de stage par manque de formation.

Réponse du SRH

Le rôle de maître d'apprentissage nécessite effectivement de disposer de qualités pédagogiques et d'une appétence pour la transmission de ses savoirs. La formation constitue toutefois un levier complémentaire pour bien accompagner les maîtres d'apprentissage dans leur mission. Leur formation est prise en charge par le Bureau de l'insertion professionnelle de la DRH, qui coordonne et gère ce dispositif pour la Ville de Paris, via une demi-journée de formation et d'échanges au format conférence. Cette formation s'est tenue le 9 mars 2023. La DEVE doublera ce temps

de formation en proposant et en animant une demi-journée supplémentaire le 30 novembre prochain.